

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Girouard tenue de façon virtuelle le lundi 14 décembre 2020 à 19 h.

Présences et quorum

Président : M. Patrick Graton
Parents : Mme Véronique Durocher
Mme Florence Ferron
Mme Karine Ladouceur
Mme Nadine Rochon

Enseignants : Mme Isabelle Laprise
Mme Liliane Cayer
Mme Julie Favreau

Personnel de soutien : Nathalie Prud'homme
Service de garde : Mme Line St-Louis
Direction : Mme Louise Breton

Représentante au Comité de parents : Mme Nadine Rochon

Public : Aucun

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée, il est 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Véronique Durocher D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-014

3. Adoption et suivi au compte-rendu du 26 octobre 2020

Il est proposé par Mme Liliane Cayer D'ADOPTER le compte rendu du 26 octobre 2020, avec la correction suivante :

- Dans les présences, le nom de Mme Julie Favreau est à corriger.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-015

4. Parole au public

Il n'y a aucun public.

5. **Service de garde**

Chaque établissement du CSSMI est tenu d'offrir un service de garde d'urgence pour les journées de confinement, soit les 17-18-19 et 20 décembre 2020. Seuls les travailleurs essentiels ont le droit d'inscrire leur enfant. La liste détaillée est déposée sur quebec.ca de même que le formulaire d'inscription.

6. **Informations de la représentante au comité de parents**

Mme Nadine Rochon, représentante au comité de parents, a eu deux rencontres.

-Le comité de parents a procédé à l'achat de connexions afin d'offrir la possibilité à cinquante personnes de participer à des formations offertes par le comité de parents. Les parents doivent s'inscrire par courriel.

- Les membres du comité de parents ont mentionné l'insatisfaction des décisions concernant les journées d'enseignement à distance. Il semble que les parents voient ces journées comme...plusieurs journées d'écoles « perdues », car le suivi sera difficile à faire pour les parents.

Un calendrier de l'avent avec comme récompense un film pour les efforts fournis par tous les élèves est un peu mal vu étant donné que dans les 4 jours, les parents auront à rattraper le travail scolaire.

7. **Budget des fonds spéciaux (remis séance tenante)**

Le solde au 14 décembre 2020 s'élève à 18 865\$.

8. **Suivi du projet éducatif**

Nous sommes à l'an deux du projet éducatif : la direction n'est pas dans l'obligation de le présenter cette année, mais le présente comme récapitulatif de l'année 2019-2020.

Le PEVR : C'est l'outil de travail utilisé pour l'élaboration du projet éducatif.

Une question concernant la poursuite de la mise en valeur de la cour d'école? Qu'en est-il?

Les nouvelles infrastructures de la cour ou structures des jeux se font en collaboration avec la ville de Mirabel. Il n'y aura pas d'investissements majeurs pour les deux prochaines années. Il est prévu au calendrier du CSSMI qu'en août 2023, ils procéderont à la démolition et à la reconstruction de l'école.

Il est proposé par Mme Florence Ferron D'ADOPTER le suivi au projet éducatif tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-016

9. **Suivi budgétaire**

Le budget de l'école se porte bien de façon générale malgré les nombreux achats en lien avec la COVID-19 (matériel de protection, de désinfection, d'organisation et personnel supplémentaire à la tâche). Toutefois, un déficit est envisagé au service de garde d'environ 17 000\$ (environ 7000\$ à de l'Amitié et 10 000\$ à Girouard). Le personnel est au minimum d'effectif. Il y a une baisse significative du nombre d'inscriptions, mais ce nombre exige de maintenir obligatoirement deux éducatrices. Cette baisse est en lien avec les contraintes du transport scolaire.

Très peu d'élèves sont présents lors des journées pédagogiques. Un parent soulève un questionnement sur le nombre d'élèves permis lors d'une journée pédagogique.

Une suggestion est déposée : faire un sondage sur les heures d'ouverture pour connaître les besoins des parents. Ex : + ou - 15 minutes plus tôt ou plus tard. Par contre, les heures avaient déjà été ajustées en ajoutant 15 minutes le matin, et ce, pour souvent un ou 2 élèves.

10. Formation des membres du conseil d'établissement- Visionnement de capsules

Avec la nouvelle gouvernance scolaire, le ministère a créé de petites capsules de formation pour mieux définir les rôles et responsabilités de chacun. Un cahier du participant et des fiches en annexe accompagnent les capsules afin de donner davantage d'information ont été distribués à chaque membre. Le but étant de bien outiller les membres dans la prise de décision efficace et faite selon les règles. Lors de la rencontre, quatre capsules sont présentées, et d'autres seront présentées ultérieurement.

11. Informations

11.1 Du président

Trois points :

1. Comme il n'y a pas de psychologue à l'école, M. Graton demande si les besoins se font ressentir.

Mme Breton mentionne que oui. Nous avons l'avantage d'avoir la collaboration de Mme Sabine Le Boulengé qui travaille à de L'Amitié, qui vient aider pour certains dossiers urgents. Nous sommes à la recherche d'un psychologue qui vient de la pratique privée pour faire des évaluations prioritaires. Par contre, nous ne pourrions pas offrir de suivi aux élèves.

La personne en poste actuellement est en congé de maternité et serait de retour l'an prochain. Le faible pourcentage de 20% nous amène à penser que ce poste ne serait pas occupé.

2. Demande de suivi sur le plan de lutte à l'intimidation et la violence à l'école : Voit-on plus de difficultés?

Mme Breton mentionne que oui, cela se ressent particulièrement chez les grands. Il y a plus de chicanes et de conflits. La TES doit être présente à toutes les récréations pour les aider. On souhaite aménager un local avec des jeux pour les distraire lors des pauses.

3. M. Graton propose un montant de 300\$ par classe qui proviendrait des fonds spéciaux, en concertation avec la direction, pour acheter du matériel comblant des lacunes (pour que les élèves s'expriment, qu'ils vivent des activités de création, etc.). Un montant de 300\$ est aussi accordé pour le service de garde et de 500\$ pour la cour d'école.

Il est proposé par Mme Florence Ferron D'ADOPTER la proposition telle que présentée.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-017

11.2 De la direction

Suivi Covid : Aucun nouveau cas de Covid n'est déclaré à l'école. Les mesures sanitaires sont bien appliquées. Il y aura quatre journées d'enseignement à distance avant le congé des Fêtes. Il y aura une rencontre par jour en ayant le souci de ne pas avoir de conflit d'horaire pour les familles, dans la mesure du possible. Il y aura des périodes de disponibilités chaque jour pour répondre aux questions et aider les élèves. Nous sommes en mesure de fournir au moins un outil technologique à chaque famille qui en a besoin. Certaines familles ont refusé le prêt de matériel, pour l'instant, c'est acceptable, mais si nous basculons en réel enseignement à distance, il faudra recontacter ces familles.

11.3 Des enseignants

- Les enseignants demandent l'appui aux membres pour leurs demandes syndicales. Les membres décident de ne pas se prononcer sur les revendications syndicales.
- Projet 5^e et 6^e année pour des achats de collections de livres. Il est suggéré d'utiliser le 300\$ par classe pour ce projet. Donc 900\$ pour les 3 groupes du 3^e cycle. Si le besoin est toujours là, le CÉ pourrait avancer la somme manquante.

12. **Date de la prochaine rencontre : Le lundi 8 février 2021 à 19 h.**

13. Levée de l'assemblée

M. Graton conclut que l'ordre du jour est écoulé, il est proposé par Mme Liliane Cayer DE LEVER la séance à 20h28.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-018



M. Patrick Graton
Président



Mme Louise Breton
Directrice

S:\Girouard\Partage\Administration\AAA Secrétaire\Conseil d'établissement\2020-2021\Rencontre du 8 février 2021\Compte-rendu 14 décembre 2020_.docx